

Communiqué de presse

CYBERATTAQUE : LES SYSTÈMES DE SUPERVISION MIS EN DANGER

La CGT a pris connaissance de l'incident de cybersécurité affectant des équipements de supervision Danfoss, déployés sur plusieurs sites de magasins de grande et/ou moyenne surface (GMS) alimentaire, notamment au sein des enseignes Mousquetaires, Leclerc, Carrefour, Système U.

La FTM-CGT et son collectif de la Branche rattachée du Froid exigent toute la transparence sur les conséquences de la cyberattaque survenue les 11 et 12 octobre 2026, ainsi que des garanties concernant la protection des salariés et les responsabilités économiques qui en découlent.

Si la priorité immédiate a naturellement été de sécuriser les installations frigorifiques et de rétablir le fonctionnement normal des équipements concernés, la CGT tient à rappeler que **les salariés ne doivent en aucun cas devenir les variables d'ajustement d'une crise actuelle et future dont ils ne sont pas responsables.**

Pendant plusieurs heures, les équipes techniques, les personnels d'exploitation et les fonctions support ont été fortement mobilisés pour faire face à cette situation exceptionnelle.

La FTM-CGT tient à saluer le professionnalisme technique des salariés des métiers du froid, leur engagement et leur disponibilité lors de cette crise majeure, dont les conséquences auraient pu générer des risques sanitaires importants.

Une fois encore, les salariés ont démontré leur réactivité, leur savoir-faire et leur capacité à préserver la continuité des métiers de service face à des événements imprévus.

Des conséquences économiques qui appellent des réponses

Au-delà de la gestion immédiate de cette crise, cet incident soulève plusieurs interrogations majeures auxquelles des réponses précises doivent être apportées :

- Quel sera l'impact financier réel pour les entreprises ?
- Quels coûts seront supportés au titre des opérations de remédiation, de l'assistance aux clients et des éventuelles pénalités contractuelles ?
- Quelles garanties existent concernant la responsabilité du fournisseur et la prise en charge des dommages éventuels ?
- Les investissements consacrés à la cybersécurité étaient-ils à la hauteur des enjeux stratégiques liés à la digitalisation croissante des activités ?

Communiqué de presse

Pour la FTM-CGT, cet événement démontre que la cybersécurité ne relève plus uniquement de questions techniques. Elle constitue désormais un enjeu économique, industriel et social, directement lié à la pérennité des activités de service, à la confiance des clients et à la préservation de l'emploi.

Dans ce contexte, la protection des salariés doit rester une priorité absolue.

Les exigences de la FTM-CGT

Face à cette situation, la FTM-CGT demande à la chambre patronale du Froid, le SNEFCCA :

- Une information régulière et transparente des représentants du collège salariés au paritaire ;
- L'absence de toute pression excessive sur les équipes et entreprises mobilisées ;
- La prise en compte des temps d'intervention supplémentaires et des contraintes opérationnelles générées par cette crise ;
- La mise en place d'un retour d'expérience complet permettant d'identifier les faiblesses organisationnelles et techniques.

La gestion d'une crise ne peut reposer sur le seul engagement des salariés du terrain. Elle doit s'accompagner d'investissements durables dans les infrastructures, les outils de protection et les effectifs nécessaires pour garantir la fiabilité et la sécurité des installations.

La FTM-CGT restera particulièrement vigilante quant aux répercussions économiques, commerciales et sociales de cet incident. Les salariés des entreprises sont en droit d'être pleinement informés des conséquences potentielles sur l'activité des entreprises, les contrats, les investissements futurs et, plus particulièrement, sur l'emploi.

Plus largement, cet événement rappelle l'importance de développer une véritable stratégie industrielle et numérique, fondée sur la maîtrise des risques, l'anticipation des menaces cyber et la protection des savoir-faire des entreprises de la branche.

La FTM-CGT demande qu'un point détaillé soit présenté par la chambre patronale du froid, le SNEFCCA, lors de la commission paritaire (CPPNI), dans les plus brefs délais. Cette présentation devra notamment permettre de disposer d'une vision claire de la situation, du nombre d'entreprises impactées et des mesures correctives envisagées. La sécurité des installations, la confiance des clients, la pérennité des entreprises et, avant tout, la protection des salariés doivent rester au coeur des priorités.

Montreuil, le 15 octobre 2026

Contact presse
Norbert CORDRAY
06.23.81.30.96